

## DE LA FERME AU QUARTIER – Association loi 1901

### Projet de plateforme d'approvisionnement alimentaire solidaire en circuit court, sur l'agglomération stéphanoise

#### L'origine du projet

Le projet est issu de réflexions menées en 2009 par des personnes déjà fortement impliquées dans les AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne), à partir des constats suivants:

- les AMAP existantes sont majoritairement fréquentées par des ménages aux revenus confortables ou par un public militant et informé, à la recherche d'une alimentation saine et locale (*même si cette clientèle semble évoluer ces derniers temps, commençant à toucher les milieux plus populaires*),
- elles fonctionnent exclusivement par le bénévolat, ce qui exclut toute extension à grande échelle.

Aussi ces acteurs aux horizons divers se sont mobilisés afin de concevoir un système d'approvisionnement et de distribution en circuit court complémentaire des AMAP et en mesure de proposer à **tous les publics** une alternative de consommation privilégiant la qualité des produits et le lien direct avec les producteurs agricoles.

#### Les principaux objectifs

Il s'agit à travers la création d'une activité **économiquement viable et par la création d'emplois pérennes** (3 salariés fin 2011, 5 salariés fin 2012) d'atteindre les objectifs suivants:

- x **proposer à tous les publics de l'agglomération stéphanoise des produits agricoles locaux de qualité**, à des prix abordables, notamment dans les quartiers populaires où il n'existe pas d'AMAP,
- x offrir aux agriculteurs des **débouchés fiables à des prix rémunérateurs** fixés de façon concertée entre producteurs et consommateurs, et contribuer ainsi au développement d'une agriculture locale respectueuse de l'environnement,
- x développer une forme de **solidarité entre les divers utilisateurs de la structure** (producteurs et consommateurs), de façon à ce que les prix de vente pratiqués ne soient pas un obstacle pour les ménages aux revenus les plus modestes,
- x développer le lien entre le monde agricole et les consommateurs, notamment par une **démarche collaborative** pour la conception et le fonctionnement de la structure d'approvisionnement,
- x **contribuer aux dynamiques existantes autour de l'enjeu de l'alimentation, et en susciter d'autres.**

Cette activité sera portée dans un premier temps par l'association « de la ferme au quartier », puis par une société coopérative qui sera constituée dans un second temps (*voir calendrier ci-après*).

#### Le fonctionnement envisagé

##### • Dimension du projet et produits concernés

L'objectif est d'atteindre environ **600 familles** réparti sur **dix à douze lieux de distribution** d'ici 2013.

Les familles de produits vendus seront:

- dans un premier temps: **légumes, fruits, œufs, produits laitiers (dont lait en vrac), pain et miel;**
- dans un deuxième temps: viande et légumes secs.

La structure sera approvisionnée par plusieurs producteurs pour chaque type de produit, de façon à répartir les aléas de production et de distribution et permettre la coopération entre paysans pour des livraisons en grosses quantités.

##### • Rassemblement des produits / lieux de distribution

Les produits regroupés sur une plateforme logistique, seront acheminés vers les **lieux de distribution mis à disposition gratuitement par des structures de quartier existantes** telles que des centres sociaux ou des amicales laïques.

Chaque lieu sera livré **une fois par semaine.**

##### • Modalités de vente des produits

Les produits, commandés à l'avance, seront distribués en **vente directe**, avec la présence d'au moins un producteur lors de chaque distribution. Il seront proposés sous trois formes:

- des **paniers de légumes variés de saison**,
- des **paniers correspondant à une cuisine plus familiale**, recentrés sur 3 ou 4 produits de base en plus grande quantité;
- la **vente en gros de produits de base**, sur commande (environ une fois par mois pour chaque lieu).

Cette diversité de l'offre permettra de toucher une **clientèle diversifiée**, et notamment les personnes non familiarisées avec le système des paniers.

##### • Engagement des consommateurs

Comme en AMAP, il sera demandé aux consommateurs une forme d'**engagement sur leurs achats futurs** pour des périodes de 1 à 6 mois selon les produits, de façon à assurer un débouché fiable aux producteurs. Toutefois, les modalités de cet engagement resteront relativement souples afin de ne pas pénaliser les familles qui découvrent ce mode de distribution par la mise en place de période d'essai de 1 mois renouvelable 2 fois.

##### • Équilibre économique du projet

Les frais de fonctionnement liés à l'activité seront réduits au maximum, et **pris en charge de façon équitable par les consommateurs et les producteurs.**

Pour les consommateurs, le taux appliqué au montant total de leurs achats sera **variable selon leurs revenus**, entre 0 et 20%.

Les paysans contribueront au démarrage du projet à hauteur de 15% de leur chiffre d'affaires avec la structure.

## Les diverses dimensions du projet

### • Une démarche partenariale

Elle a été recherchée dès l'origine du projet; elle se concrétise aujourd'hui par la composition de la **direction collégiale de l'association**, qui regroupe des producteurs, des futurs lieux de distribution, des consommateurs (un siège leur est réservé) et des personnes diverses à l'origine du projet.

Ce mode d'organisation fondé sur la concertation entre producteurs, lieux de distribution, consommateurs porteurs de projet préfigure la gouvernance de la future société coopérative qui comportera également un collège des salariés.

Elle se concrétisera à l'avenir par l'élaboration d'une charte entre l'association et les producteurs et d'une charte entre l'association et les lieux de distribution, fixant clairement les engagements des uns et des autres.

### • Une démarche solidaire

- ✓ *Solidarité producteurs/consommateurs :*

Elle s'exprimera à deux niveaux:

- par la participation à part égale aux frais de fonctionnement de la structure,
- par une **discussion ouverte pour la fixation des prix de vente des produits**, chaque acteur étant conscient des enjeux du projet: démocratiser l'accès aux produits locaux de qualité / garantir un prix rémunérateur pour les producteurs.

- ✓ *Solidarité entre consommateurs:*

La solidarité entre les consommateurs sera recherchée à travers une participation aux frais de fonctionnement de la structure en fonction de leurs moyens financiers.

- ✓ *Solidarité institutionnelle*

Toutes les pistes seront explorées pour que **les produits soient accessibles aux bénéficiaires de l'aide alimentaire**, qu'elle qu'en soit l'origine (CCAS notamment).

- ✓ *Solidarité entre producteurs :*

Les produits seront issus **l'agriculture biologique** ou qui respecte **la charte de l'agriculture paysanne**, ou de producteur qui s'engagent dans l'une ou l'autre de ces voies

Ainsi un agriculteur « conventionnel » qui s'engage à adopter ces pratiques alternatives dans un délai raisonnable pourra livrer la structure. Il sera soutenu dans sa démarche à deux niveaux :

- par des prix rémunérateurs facilitant cette évolution,
- l'association sera un lieu d'entraide et d'échanges entre producteurs.

### • Une démarche ouverte

Le projet pourra servir de **point d'appui pour le développement de dynamiques diverses autour du thème crucial de l'alimentation**, portées par les lieux de distribution ou les partenaires institutionnels.

C'est une des ambitions principales du projet. Elle nécessitera une implication forte des partenaires, et en particulier des lieux de distribution.

## Le calendrier

### • Janvier à août 2010:

- x constitution d'un groupe de réflexion autour du projet,
- x première identification de producteurs intéressés et de lieux de distribution potentiels,
- x création de l'association (mai 2010),
- x mise au point des modalités d'organisation de l'activité.

### • Septembre à avril 2011:

- x constitution et animation de groupes de consommateurs dans les lieux de distribution,
- x discussions sur les prix, les commandes, les engagements qui lieront les divers acteurs du projet,
- x réalisation des investissements.

### • Fin avril 2011: démarrage de l'activité

### • Mai 2011 à juin 2013 :

- x mise au point du système par un dialogue approfondi entre producteurs, consommateurs et lieux de distribution,
- x évaluation des conditions de pérennité de l'activité, en vue d'une transformation de l'association en société coopérative.

### • Juin 2013: création de la société coopérative.

Cette action est cofinancée par l'Union européenne

Ce projet a reçu le soutien de la Région Rhône-Alpes



Rhône-Alpes Région